



Conflit pension alimentaire

Par **romarie3**, le **05/09/2013 à 17:16**

Mes parents ont fait une donation il y'a environ 10 ans à 4 enfants que nous sommes! sauf que ma part ne me reviendra qu'à leur mort! maintenant ma mère va rentrer en maison de retraite, et nous allons devoir régler la pension aux deux parents étant donné que maman a épuisé tous ses tiroirs financiers! alors sur les quatre enfants, un n'est pas solvable est vit à l'étranger! doit-on diviser en trois parts égales? j'aimerais bien savoir. je gagne que le smic; et mes deux autres frères sont à la retraite!

Par **cocotte1003**, le **05/09/2013 à 19:46**

Bonjour, soit vous trouvez un accord entre vous selon les possibilités de chacun, soit le juge sera saisi et c'est lui qui tranchera en fonction des revenus et charges de chacun, cordialement